

Mariage en vue entre Le Chesnay et Rocquencourt

Les deux communes souhaitent fusionner d'ici au 1^{er} janvier 2019. Un texte allant dans ce sens devrait être voté le 18 juin.

LE CHESNAY – ROCQUENCOURT

PAR LAURENT MAURON

ON DIT qu'on se marie pour le meilleur et pour le pire. Le Chesnay et Rocquencourt ne veulent croire qu'au meilleur. Les deux communes, qui partagent déjà un code postal et une partie de la copropriété de Parly 2, viennent de révéler qu'elles envisageaient une fusion. Menées dans le plus grand secret depuis septembre 2017, les discussions semblent bien avancées. Sous la houlette d'un cabinet juridique, les deux parties se rencontrent tous les dix jours. Un vote d'un texte identique des deux conseils municipaux est même prévu en simultané, le 18 juin, afin d'acter ce principe.

« L'Etat nous y encourage. Les avantages sont d'abord financiers, avec une dotation qui sera revalorisée de 5 % et figée pour deux ans. Ensuite, nous pouvons mettre en commun de nombreux équipements et aussi trouver des solutions à notre carence en logements sociaux », résume Philippe Brillault, le maire (LR) du Chesnay (30 000 habitants), totalement enthousiasmé par cette perspective d'union.

**« ON NE PEUT PLUS S'EN
SORTIR TOUT SEUL,
SURTOUT
FINANCIÈREMENT »**

JEAN-FRANÇOIS PEUMERY, LE MAIRE
(LR) DE ROCQUENCOURT

Jean-François Peumery, son homologue (LR) de Rocquencourt (4 000 habitants), évoque, lui, un « mariage de raison ». « On ne peut plus s'en sortir tout seul, surtout financièrement. Et puis nos points communs sont plus forts que nos différences. On a tout à y gagner en matière de sécurité, de nettoyage, d'accès à la culture et aux équipements sportifs, confie l'élu. Mais

nous garderons notre mairie, l'état civil, le financement aux associations et le personnel communal sur place. »

En mal de foncier, Philippe Brillault peut évidemment lorgner la ZAC Centre Bourg de son voisin (1 000 habitants sur 4,5 ha) mais, surtout, les 12 ha à emménager sur le site de l'Inria, bien que la situation sur ce dossier soit loin d'être décaillée.

Reste à faire accepter la chose par la population. Les deux maires sont persuadés de la réussite de leur entreprise. Après le vote commun du 18 juin, le calendrier prévoit une convocation des deux conseils ensemble, en septembre ou en octobre, et un probable arrêté préfectoral de fusion pour le 1^{er} janvier 2019. La nouvelle commune, baptisée Le Chesnay-Rocquencourt, devrait alors élire son nouveau maire et ses adjoints avec 43 élus seulement, contre 57 actuellement (35 au Chesnay et 22 à Rocquencourt).